



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



18012906

de

TRIBUNAL DE COMMERCE

Jb

08 JAN 2018

DIVISION Greffe

N° d'entreprise : **0449 059 421**

Dénomination

(en entier) : **OMNIA-CARS**

(en abrégé) :

Forme juridique : **Société Anonyme**

Adresse complète du siège : **Rue de la Station, numéro 57 à 7040 Quévy (Aulnois)**

Objet de l'acte : Modification aux statuts

D'un procès – verbal dressé par Maître Edmond-Charles BOUTTIAU, Notaire à Asquillies, le 19 décembre 2017, en cours d'enregistrement, il résulte que les actionnaires de la Société Anonyme « OMNIA-CARS », dont le siège social est sis à 7040 Quévy (Aulnois), rue de la Station, numéro 57, réunis en assemblée générale extraordinaire, ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution : modification de la dénomination de la société

1.L'assemblée générale décide que la société se dénommera désormais à partir de ce jour « OmniacarsClassic ».

Vote : cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix.

Deuxième résolution : modification des statuts

Suite à la décision qui précède de modifier la dénomination de la société, l'assemblée décide d'apporter aux statuts les modifications suivantes :

Article un : cet article est remplacé par le texte suivant : « La dénomination de la société anonyme est « OmniacarsClassic ».

Vote : cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix.

Troisième résolution : pouvoirs

L'assemblée confère tous pouvoirs à Monsieur Philippe BREBANT, prénommé, pour l'exécution des résolutions prises sur les objets qui précèdent.

Vote : cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix.

Pour extrait analytique conforme,

Edmond-Charles BOUTTIAU, Notaire à Asquillies,

Une expédition de l'AGE du 19 décembre 2017 est déposée en même temps au Greffe du Tribunal de Commerce compétent.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 18/01/2018 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).